



## COURIR AUTOUR DE SAINT-VICTOR

Merci d'écrire en MAJUSCULES

NOM : ..... PRENOM : .....

CLUB/ASSOCIATION : .....

N° LICENCE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... SEXE : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

TELEPHONE : .....

e.Mail : ..... @ .....

- FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MEDICAL (ou une copie) DATANT DE MOINS D'UN AN LE JOUR DE LA COURSE (conformément au Code du Sport)
- POUR LES (TRI)ATHLETES LICENCIÉS EN CLUB, PHOTOCOPIE DE LA LICENCE

**Tarif : 5 € ; inscription, uniquement par mail ou courrier, avant le 8 juin 2017**

- |        |        |                                  |                                   |
|--------|--------|----------------------------------|-----------------------------------|
| 8 h 30 | Trail  | 22,5 km <input type="checkbox"/> | (personnes nées en 1999 et avant) |
| 9 h 00 | Marche | 9,5 km <input type="checkbox"/>  | (ouverte à tous)                  |
| 9 h 30 | Course | 10,5 km <input type="checkbox"/> | (personnes nées en 2001 et avant) |

Dans le village,  
Respect du Code  
de la Route

SIGNATURE  
(précédée de la mention manuscrite « Règlement lu et accepté »)

.....  
AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Règlement au verso lu et accepté, je soussigné, NOM : ..... Prénom : .....

Autorise mon fils  Prénom : ..... NOM : .....  
ma fille

à participer à l'épreuve désignée ci-dessus.

SIGNATURE

## Règlement courses du 11 juin 2017

- Article 1 :** La 13<sup>ème</sup> édition de « Courir autour de Saint-Victor » est organisée par l'association Courir à Saint-Victor le dimanche 11 juin 2017.  
Le retrait des dossards est effectué au terrain de football de Saint-Victor, route de Saint-Laurent-des-Arbres, de 7h00 jusqu'à une 1/2 heure des départs. Un lot attribué à tous.
- Article 2 :** Les courses se déroulent sur deux parcours, une course de 10,5 km et un trail de 22,5 km, en chemins sauf les deux 1<sup>er</sup> km des courses et l'arrivée sur bitume (500m). Balisage tous les kilomètres sur le 10km500 ; sur le 22,5 km, panneaux aux KM 1 à 5, 10, 15, 20, 21 et 22. Départ à 08h30 pour le 22,5 km, en semi-autonomie, et à 09h30 pour le 10,5 km. Une marche de 9,5 km, ouverte à tous, est prévue. Départ à 9h00.
- Article 3 :** Les inscriptions (bulletin + certificat médical/licence) sont closes le 8 juin 2017, minuit ; inscriptions à envoyer par courrier à André-Jean PACOT au 1, Route de Palus ; 30290 Saint-Victor-la-Coste, ou par mail [aj.pacot@wanadoo.fr](mailto:aj.pacot@wanadoo.fr) ; paiement par courrier ou au retrait du dossard. Le droit d'inscription, des deux courses et de la marche, est fixé à 5€.
- Article 4 :** Les circuits empruntant de nombreux sentiers en garigue ne sont, à priori, pas adaptés pour les athlètes handisports. Chaque cas sera étudié avec attention.  
**Conformément à l'article L 231-2-1 du Code du Sport, ne pourront participer que les coureurs présentant une licence d'athlétisme ou de triathlon, un pass'running ou bien un certificat médical, datant de moins d'un an, de non contre-indication à la course à pied en compétition.**  
De plus, pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est nécessaire, sur le bulletin ou sur papier libre.  
**Dans le village et en dehors des chemins, le Code de la Route doit être respecté.**
- Article 5 :** Un vestiaire (non gardé durant l'épreuve), des douches et des toilettes sont à la disposition des compétiteurs à proximité du parking et de l'arrivée.
- Article 6 :** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile et protection juridique.  
Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels, d'effraction ou de vol de véhicule ; aucun gardiennage ne sera assuré.  
Droit à l'image : les organisateurs se réservent le droit d'utiliser des photographies de la course « Courir autour de Saint-Victor » à des fins promotionnelles.
- Article 7 :** La course sera encadrée par les organisateurs avec la présence de signaleurs aux intersections principales.  
Au plan médical, la présence de la Croix Rouge ou d'une ambulance, ainsi que celle d'au moins un médecin, sont prévues.  
Au plan environnemental, les coureurs s'engagent à ne laisser aucun déchet sur le parcours. Des poubelles sont mises à leur disposition aux ravitaillements.  
Les coureurs doivent effectuer le parcours à une vitesse minimale de 7 km/h.  
Les organisateurs se réservent le droit de stopper tout concurrent trop retardé.
- Article 8 :** Le(a) premier(ère) de toutes les catégories d'âges, féminines et masculines, sera récompensé(e), en plus des trois 1<sup>ers</sup> des classements « Toutes catégories d'âges confondues ». Un coureur ne pourra prétendre qu'à une seule récompense.
- Article 9 :** La participation à la course implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement.